

# Le big bang territorial n'aura pas lieu

Annoncée au printemps, puis en juillet, la présentation du projet de loi de réforme des collectivités territoriales n'est désormais programmée que pour la fin du mois d'octobre en Conseil des ministres. Au mieux, disent les spécialistes, son examen parlementaire ne devrait s'engager qu'à la fin de l'année, au sortir du long marathon des lois de finances...

Si les optimistes tablent encore sur un texte voté à l'été 2010, les plus pessimistes en viennent à douter d'une adoption définitive du projet de loi de réforme des collectivités territoriales avant l'automne de l'année prochaine. Outre les reports, c'est la substance même du texte qui semble au fil du temps s'étioler. Clarification des compétences et volet institutionnel du Grand Paris renvoyés à plus tard, statut des métropoles revu à la baisse, fusion de régions et de départements laissée au volontariat... les ambitions initiales du comité Balladur s'effeuillent de jour en jour. Faut-il s'en étonner? Comme nous l'avons souvent souligné dans ces colonnes, la refonte de notre organisation territoriale figure en haut de classement des serpents de mer de la vie politique française. Suscitant chroniquement d'excellents rapports ou de judicieuses propositions, ce vaste dessein se heurte aux dures réalités des résistances institutionnelles et des situations acquises mais aussi, reconnaissons-le, à la complexité intrinsèque du sujet. Loin de le simplifier, la révision consti-

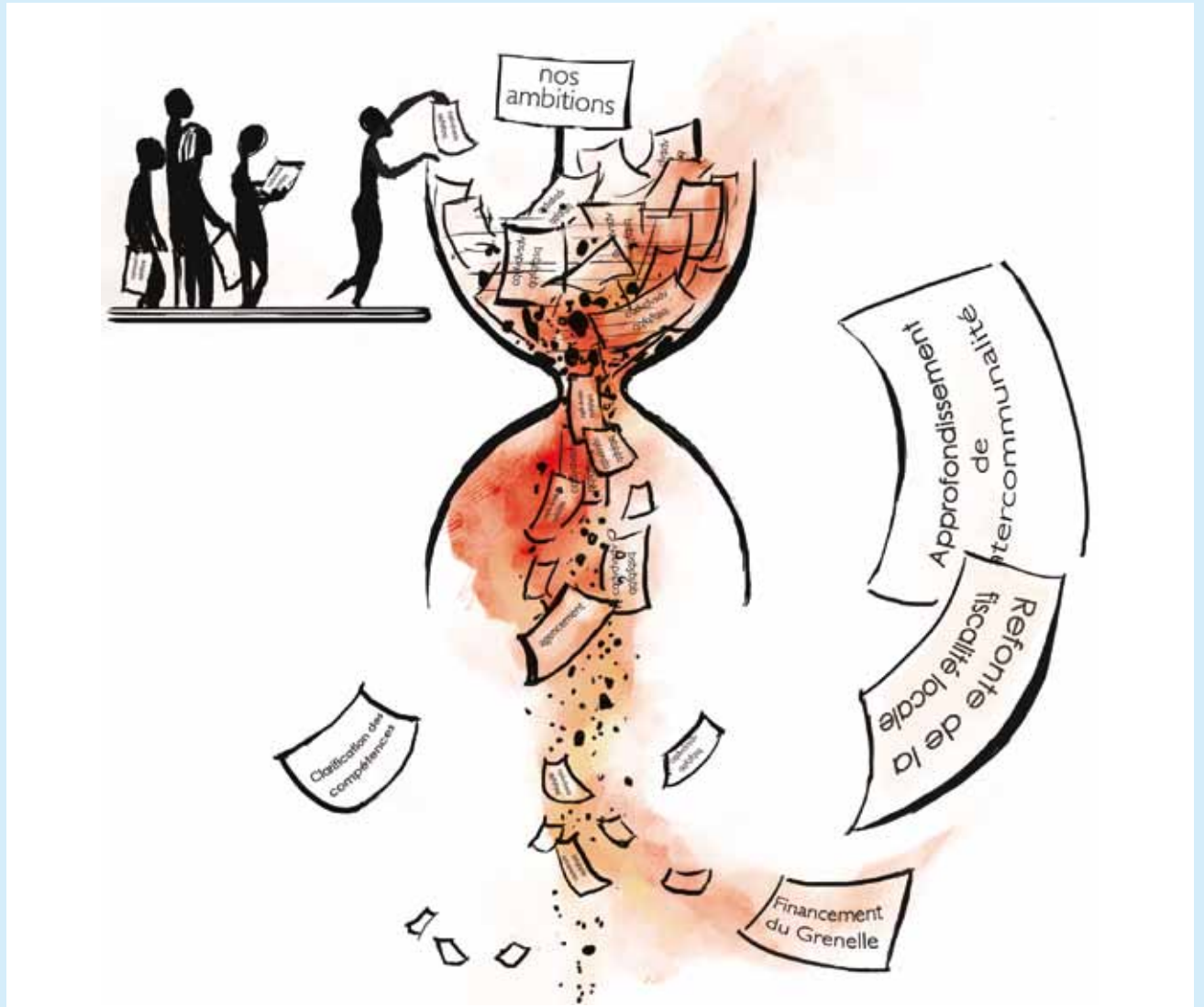


ILLUSTRATION : ANAIS BERNABÉ

**« Clarification des compétences et volet institutionnel du Grand Paris renvoyés à plus tard, statut des métropoles revu à la baisse, fusion de régions et de départements laissée au volontariat... les ambitions initiales du comité Balladur s'effeuillent de jour en jour. »**

tutionnelle de 2003 a plutôt contribué à figer les choses et à rétrécir le champ des possibles. De fait, seul le volet de la réforme consacré à l'intercommunalité semble résister à l'épreuve et proposer des espoirs de transformation. Préparée depuis près de quatre ans, au lendemain du rapport de la Cour des comptes, sa force est de bénéficier désormais d'un consensus solide, fédérant peu ou prou autour de lui la plupart des associations d'élus et les différentes formations politiques. Un atout précieux, et même nécessaire, lorsque l'on souhaite déplacer les lignes de la gestion publique locale et

associer les élus locaux à la réussite des réformes. La loi Chevènement aurait-elle connu le même succès sur le terrain, depuis dix ans, sans la quasi-unanimité des votes qu'elle obtint au Parlement? N'en est-il pas de même aujourd'hui avec le Grenelle de l'environnement?

Constituant le plat de résistance de l'avant-projet de loi de réforme des collectivités locales (près de 70 % des articles), l'intercommunalité n'en est pas pour autant le volet le plus médiatique. Souvent technique, trop consensuel pour faire la une des magazines, il n'a pas la résonance des débats sans fin sur le mode d'élection des conseillers territoriaux ou les fusions de région.

Plus préoccupant, le volet intercommunal de la réforme est désormais tributaire d'autres dispositions très contestées et encore en attente d'arbitrage. Alors que les élus intercommunaux disposaient, dès l'été 2008, d'un projet de texte législatif qui, sur l'essentiel, répondait à leurs demandes, leur crainte est de voir l'ensemble du chantier s'enliser ou s'éterniser, au risque de manquer la « fenêtre de

tir » de la première partie des mandats locaux pour agir. Lors de la Convention nationale de Montpellier, il y a un an, les élus intercommunaux avaient demandé l'engagement rapide des réformes. Beaucoup redoutaient que les dispositions les concernant deviennent les otages d'une nouvelle comitologie.

L'AdCF a ainsi demandé à plusieurs reprises un examen prioritaire du volet

**« Ce vaste dessein se heurte aux dures réalités des résistances institutionnelles et des situations acquises, mais aussi à la complexité intrinsèque du sujet. »**

intercommunal de la réforme des collectivités, en espérant notamment le détacher, et même le protéger, des polémiques et des conflits que suscitent

d'autres volets de la réforme territoriale. La 20<sup>e</sup> Convention nationale de Chambéry sera l'occasion de dresser le bilan d'une année supplémentaire de réflexions et de concertation, et de voir si le temps perdu ne l'a pas été en vain. Intervenant en plein cœur de l'actualité législative (réforme des collectivités, réformes de la fiscalité locale, Grenelle 2...), elle permettra aux acteurs communautaires de rappeler ce qui doit changer, tout en restant vigilants sur les solutions proposées. La nécessité de réformes ne saurait justifier les fausses bonnes idées. « Il faut que les réformes soient les bonnes », avait déclaré le président de l'AdCF, Daniel Delaveau, lors de son discours d'ouverture de la Convention nationale de Montpellier. Un an après, cette exigence demeure, comme le montrent les analyses et les réactions de l'AdCF sur l'avant-projet de loi de réforme des collectivités communiqué cet été aux associations d'élus. ■

La rédaction